

Mort d'un nourrisson de 7 mois à Feignies : L'Enfant Bleu se porte partie civile dans un procès qui interroge la protection des tout-petits

Le 24 avril 2023, un nourrisson de sept mois est pris en charge en urgence par les secours à son domicile de Feignies (Nord), après un arrêt cardio-respiratoire. Transporté au centre hospitalier de Valenciennes, l'enfant décède peu après son admission. Quelques jours auparavant, son frère jumeau avait été hospitalisé dans le même établissement pour une fracture du fémur. L'autopsie pratiquée sur le nourrisson décédé a mis en évidence plusieurs lésions graves dont la nature et la chronologie ont mené les enquêteurs à s'interroger sur les circonstances du décès.

À l'issue de l'enquête, les parents ont été mis en examen pour « violences sur mineur de moins de 15 ans ayant entraîné la mort » et placés en détention provisoire. Leur procès se tiendra devant la cour d'assises du Nord, à Douai du 3 au 6 février 2026.

Face à ce drame, L'Enfant Bleu - Enfance Maltraitée s'est constituée partie civile, représentée par Maître Béatrice Beaudoin-Schneider. L'association souhaite défendre l'intérêt de l'enfant décédé tout en s'interrogeant sur les failles du système de protection de l'enfance.

Selon les éléments du dossier, la famille était suivie par la Protection maternelle et infantile (PMI), avec des interventions à domicile. Une alerte initiale avait été transmise par la maternité, sans qu'aucun signalement complémentaire ne soit ensuite effectué, malgré le refus répété de visites par le couple dans le cadre du suivi médico-social.

Au-delà des responsabilités pénales individuelles, ce procès met en lumière des interrogations plus larges sur le fonctionnement du système de protection de l'enfance, en particulier lorsqu'il concerne des nourrissons et des très jeunes enfants, parmi les publics les plus vulnérables.

L'Enfant Bleu rappelle que les tout-petits, incapables de verbaliser ou de signaler les violences qu'ils subissent, nécessitent une vigilance renforcée et une évaluation constante du danger, notamment lorsque des éléments graves apparaissent dans une fratrie.

À travers cette constitution de partie civile, L'Enfant Bleu souhaite porter des messages forts. Pour l'association, chaque procès de ce type doit permettre de tirer des enseignements collectifs afin d'améliorer les dispositifs existants et de prévenir de nouvelles tragédies.

- **Nécessité d'une réévaluation régulière des situations à risque**, y compris lorsque des dispositifs de suivi sont déjà en place, et en particulier lorsque des éléments nouveaux ou graves apparaissent au sein d'une même fratrie.
- **Importance de la prise en compte, dans l'évaluation du danger, de certains signaux d'alerte**, tels que l'hospitalisation d'un enfant pour une fracture grave, lorsqu'elle s'accompagne d'interrogations médicales sur l'origine des lésions, ainsi que les refus répétés de visites ou de contacts avec les services de suivi.



- **Modalités d'évaluation renforcées et adaptées**, qui pourraient inclure, selon les situations, des visites inopinées ou des rencontres rendues nécessaires avec les deux parents, afin de permettre une appréciation plus complète et actualisée du contexte familial.
- **Renforcement de la formation des professionnels**, notamment sur la détection des violences chez les nourrissons et très jeunes enfants, dont la vulnérabilité nécessite une vigilance particulière.

A propos de L'ENFANT BLEU – ENFANCE MALTRAITÉE

Depuis plus de 35 ans, L'Enfant Bleu soutient les victimes de violences faites aux enfants, avec une écoute téléphonique, un accompagnement psychologique thérapeutique, un appui juridique et des actions de prévention en milieu scolaire. L'association se constitue partie civile dans certains procès et œuvre pour renforcer la protection de l'enfance, sensibilisant aussi par des campagnes le grand public aux réalités et impacts de la maltraitance. L'association rappelle l'absolue nécessité d'alerter, même en cas de simple doute, au moyen des solutions existantes : les numéros d'appel d'urgence comme le 119 - Allô Enfance en Danger, le 17 - Police Secours et les numéros des associations de protection de l'enfance comme L'Enfant Bleu (01 56 56 62 62).

CONTACT PRESSE

Pour tout complément d'information et demande d'entretien avec un représentant de L'Enfant Bleu :
Aurélien Bois – 06 87 26 27 68 – aurelien@agencethedesk.com